



**CYBERGUN annonce une émission obligataire de 1 MEUR
dans le cadre de son programme d'équitization
à la suite de la signature d'un avenant à la convention de fiducie**

28 juillet 2023.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, annonce la réalisation d'une émission obligataire de 1 MEUR intégralement souscrite par la Fiducie dans le cadre du programme d'équitization en cours.

Pour rappel, dans le cadre de l'émission d'ORA-BSA réalisée en décembre 2022, CYBERGUN a mis en place une Fiducie chargée :

1. De convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et qui lui ont été transférées, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions CYBERGUN en résultant sur le marché (le processus d' « *equitization* ») ;
2. De souscrire ensuite, dans le temps, à plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS »), grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'*equitization* des ORA et des OS le cas échéant ;
3. De procéder à l'*equitization* des OS.

Les parties (CYBERGUN, fiduciaire et bénéficiaires) ont décidé de signer un avenant à la convention de fiducie permettant de modifier les conditions de distribution des produits de l'*equitization*¹ et de permettre à la fiducie d'élargir ses capacités d'intervention².

¹ Souscription immédiate d'une tranche d'OS d'un montant nominal de 1 MEUR, puis versement trimestriel de 100% des produits nets de l'*equitization* aux bénéficiaires jusqu'à que ceux-ci aient reçu la somme globale de 880 kEUR et, enfin, versement trimestriel de 50% des produits nets de l'*equitization* aux bénéficiaires et de 50% à la société (par émission du nombre d'OS correspondant).

² Dans l'hypothèse où le Prix d'Exercice des BSA_{E1} serait supérieur à la valeur nominale de l'action de la Société, la libération des actions nouvelles émises sur exercice des BSA_{E1} aura lieu par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, et dans l'hypothèse où le Prix d'Exercice des BSA_{E1} serait inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société, la libération des actions nouvelles émises sur exercice des BSA_{E1} aura lieu (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du Prix d'Exercice des BSA_{E1}, et (b) par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le Prix d'Exercice des BSA_{E1}. Pour rappel, les BSA_{E1} seront exercés à un prix représentant 88% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'aura pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSA_{E1} applicable, sans pouvoir être inférieur au prix minimum autorisé par la résolution applicable. Les caractéristiques détaillées des BSA_{E1} sont publiées sur le site de la Société.

A ce jour, 13% des ORA détenues par la Fiducie ont été *equitizées* et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'*equitization* pour souscrire à hauteur de 880 kEUR à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

Cette levée de fonds vient renforcer les ressources financières à la disposition de CYBERGUN pour mener à bien ses projets d'investissement d'avenir, principalement dans le domaine Militaire, et démontre le bienfondé du processus d'*equitization* de la dette de l'entreprise.

Recevez gratuitement toute l'information financière de CYBERGUN par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial dans la conception, la production et la distribution de répliques d'armes à billes sous licences exclusives, aussi bien en B2B grâce à son réseau mondial qu'en B2C avec notamment le site evike-europe.com. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, tir de loisir), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2022, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Déborah SCHWARTZ au +33 1 53 67 36 35

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86